Arrêté n° « UFR Sciences 20231023-7 »

Arrêté UFR Sciences

Master Génie des procédés et des Bio procédés 2023-2024

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du Ministère de l'éducation nationale du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 12 juillet 2021 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE :

Article 1 : Le jury du Master **« Sciences et Technologies »** mention **« Génie des procédés et des Bio procédés »** est composé comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

MASTER 1
Semestre 1
Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : Président(e) : Jean-Henry FERRASSE Suppléant(e) : Olivier BOUTIN Liste des membres : Yasmine MASMOUD **Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :** Liste des membres :
Semestre 2 et Jury de MASTER 1
Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : Président(e) : Jean-Henry FERRASSE Suppléant(e) : Olivier BOUTIN Liste des membres : Yasmine MASMOUD **Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :** Liste des membres :

MASTER 2
Semestres 3 et 4 – Jury de parcours-type et délivrance du diplôme
Parcours : *Génie des procédés*
Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : Président(e) : Olivier BOUTIN Suppléant(e) : Jean-Henry FERRASSE Liste des membres : Elisabeth BADENS **Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :** Liste des membres :

Article 2 : La Doyenne de la Faculté des Sciences, Laurence MOURET et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 23 octobre 2023

Pour le Président et par délégation,
La Doyenne de la Faculté des Sciences

La Doyenne
Laurence MOURET
Université d'Aix Marseille · AMU ·